



## Suite du premier comité de suivi du protocole du 9/05/12...

### Le CEREMA, une réforme à marche forcée

**Bientôt un nouveau ministre, un nouveau cabinet, peut-être de nouveaux périmètres de ministère : Une nouvelle validation politique de ce projet ne semble pas être la préoccupation de l'administration.**

**Quel besoin d'un calendrier si contraint si la concertation avec les syndicats et les personnels n'est pas au rendez-vous ?...**

**Pourquoi un objectif de création du CEREMA au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ?**

La lettre du préfigurateur, transmise le 10 mai à tous les agents concernés, donne un aperçu des priorités du projet et des décisions déjà prises : Le lieu du siège (Marne la Vallée (79) et Bron (69), la préférence allant pour le site de Bron) ; Un concours d'idée pour le nom du siège ; Une agence comptable en ordre de marche pour le budget 2013 ; et il ne faudra pas s'étonner de trouver dans les prochaines semaines les fiches de postes : DRH, directeur des affaires financières (DAF) et de l'agent comptable.

**La problématique budgétaire « imposerait » une création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou 2014. L'administration juge trop éloignée la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et fait le forcing pour atteindre l'objectif du 1<sup>er</sup> janvier 2013 quitte à s'asseoir sur le protocole et à remettre à plus tard l'organisation interne et la répartition des missions entre les anciens services !**

**En signant le protocole début janvier 2012, la FSU n'avait pas donné carte blanche à l'administration, des réserves persistent :** sur les personnels, les mutualisations, les implantations, son financement, la place des services techniques centraux, les missions d'ingénierie publique, le rôle et la place des collectivités territoriale.

La FSU réclame que les engagements pris dans le protocole soient respectés et en particulier la poursuite de la concertation... Rappelons les points essentiels de ce protocole :

- les droits et garanties du personnel, le processus de pré-positionnement...
- l'état des lieux des pôles de compétences et d'innovation (PCI), des missions régaliennes,
- des réunions du comité de suivi tripartites : administration, collectivités territoriales, organisations syndicales,
- la négociation sur l'échéancier et les différents points d'étape du processus de préfiguration :
  1. une phase de construction permettant d'aboutir à un premier projet d'organisation et une première évaluation de son impact sur les services,
  2. un bilan à l'été 2012 de la mise en œuvre
  3. une phase d'approfondissement, de négociation et de rédaction/publication des textes réglementaires.

**La FSU a particulièrement insisté : sur la nécessité d'un nouvel arbitrage politique en s'étonnant que l'administration fasse comme si rien ne s'était passé le 6 mai ; sur le besoin d'un bilan des PCI avant tout projet d'organisation.**

**Vous devez obtenir des réponses aux questions que vous vous posez : Quelle ambition pour ce projet ? Quel est le bénéfice de cette fusion pour les CETE, et pour les STC ? Pourquoi le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ? Pourquoi ne pas prendre le temps de la réflexion ?**

